

dit encore le Journal de Paris, cette loi suppose l'existence de deux chambres, et c'est par ce motif qu'elle arrive à la suppression d'un tiers environ des députés. Elle est l'effet. Il faut donc auparavant qu'il y ait certitude que la cause existe.

Toujours des actes de persécution contre le clergé catholique en Allemagne.

On écrit le 19 de Bade :

M. Jergar, vicaire de Klein-Laufenbourg, a été arrêté dimanche dernier, à la sacristie par un gendarme, au moment où il se rendait à l'autel. Le gendarme l'a conduit au poste, où il est resté enfermé de 8 heures à 11 heures. Il a pu en suite dire la messe après avoir fermé les portes de l'église. M. Ouchler, vicaire à Kierlach, qui a déjà déclaré plusieurs fois aux autorités civiles du district qu'il ne renoncera pas au droit qu'il possède d'enseigner la religion, a été arrêté hier au moment où il commençait son cours d'instruction religieuse et a été enfermé pendant une heure à l'hôtel-de-Ville.

P. S. — Le monde financier commence à s'inquiéter de la situation et à redouter des séances très orageuses à Versailles et une crise.

DE SAINT-CHÉRON.

MANDEMENT

de son Eminence

le Cardinal Archevêque de Cambrai

Prescrivant des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse pour implorer les bénédictions du ciel sur les travaux de l'Assemblée nationale.

(SUITE)

La théorie indigne et l'expérience a démontré ce qu'est le gouvernement des libéraux penseurs et des solidaires. Pour s'en faire une juste idée, il suffit de se rappeler la terreur de '93 et la récente Commune de Paris. Prions Dieu de détourner le courroux qui menace de nous entraîner à ce sanglant abîme.

Si nous avons de graves sujets de crainte pour l'avenir de la France, dans les progrès du radicalisme impie, nous avons de grands motifs de confiance et d'espoir dans le réveil de la foi et dans cette multitude d'œuvres vraiment conservatrices qu'elle inspire. Vous êtes témoins, N.-T. C. F., de ce mouvement religieux; vous le suivez avec bonheur, et vos pieux efforts travaillent à l'écouler.

Toutes ces œuvres, toutes ces institutions qui contribuent si heureusement au soulagement des pauvres, à l'éducation chrétienne de la jeunesse, à la moralisation des classes ouvrières, nous les recommandons de nouveau à la généreuse activité de votre zèle.

Vous saluez par là un Gouvernement qui veut le bien et une assemblée sur qui pèse une immense responsabilité. Les rapprochements qu'amènent nos associations catholiques aident à calmer les dissensions qui nous épouventent et à rétablir, parmi nous l'union qui fera notre force.

Que pour atteindre un si noble but chacun de nous se mette à l'œuvre selon son pouvoir; mais à l'action joignons la prière. Demandons pour l'Assemblée Nationale l'Esprit de conseil et de force dont l'assistance lui est si nécessaire au milieu de ses incertitudes qui la troublent et des divisions trop souvent irritées qui l'agitent. Que Dieu donne à nos Législateurs les lumières dont ils ont besoin pour discerner sûrement, au milieu de tant d'opinions divergentes, quels sont les véritables intérêts de la nation; qu'il leur inspire des résolutions qui puissent rendre à notre chère et malheureuse France, à l'intérieur, une paix solide, une sécurité stable, une prospérité soutenue; au dehors, les sympathies, le respect et la confiance des nations étrangères.

Demandons qu'il leur accorde assez de fermeté pour mettre un frein aux doctrines et aux passions anarchiques; assez d'abnégation pour dédaigner toute popularité malsaine et pour braver les erreurs passionnées de l'opinion publique quand elle s'égare; assez de désintéressement pour se

L'une était une dame d'une cinquantaine d'années, dont l'ombonpoint majestueux faisait un opulent contraste avec la diaphane maigreur de sa compagne.

Celle-ci, très jeune — seize ans peut-être — marchait avec fatigue, malgré le bras qui la soutenait, traînant ses pieds d'enfant sur le sable de l'allée avec de petits mouvements de colombe blessée qui laissaient tomber ses ailes. Un capuchon de laine blanche la préservait de l'air matinal. On ne voyait de son visage que des lèvres minces et des yeux noirs, tristes, agrandis par une sorte de fièvre intérieure.

« La fille! Angéline! » pensa Jules avec intérêt.

Et, passant près d'elle, il la salua avec le double respect qu'inspirent la jeunesse et le malheur.

La jeune fille s'arrêta, comme frappée d'une surprise inouïe! puis un sourire languissant vint à ses lèvres pâles; mais la vieille dame l'entraîna en doublant le pas, sans même jeter un regard mécontent au promeneur, qui put, longtemps encore, entendre sa voix grondante réprimant l'enfant.

Cette sévérité causa à M. Revel une impression pénible.

Pourquoi dissimuler ainsi cette existence brisée et réprimant pour un sourire une pauvre créature inconsciente de ses actes? se demandait-il en s'arrêtant au détour de l'allée pour contempler les deux femmes qui s'éloignaient. Il faut, pensait-il encore, que cette enfant soit réellement méchante et intraitable. Ah! chère Eliane! quelle croix le Ciel lui a imposée là!

dégarer, dans leurs votes, de toute préoccupation personnelle.

Puissent-ils comprendre qu'ils ne doivent pas avoir uniquement souci des intérêts matériels, et que la religion a droit à une part sérieuse dans leurs sollicitudes.

On proclame heureux le peuple dont l'agriculture est florissante, l'industrie prospère, le commerce florissant. *Beatum dicunt populum cui haec sunt*; mais ces prospérités terrestres ne suffisent pas plus au bonheur des nations qu'à celui des individus; et, dans la réalité, un peuple n'est solidement heureux que lorsqu'il reconnaît le Seigneur pour son Dieu, qu'il observe la loi de ce Maître suprême et qu'il est fidèle à son culte. *Beatus populus cuius Dominus Deus ejus!*

Parmi les œuvres pies que vous ajoutez à nos prières, il en est une qui appelle plus particulièrement votre concours, à raison de son caractère éminemment national: la construction de l'Eglise votive du Sacré-Cœur, à Paris.

Vous savez, N. T. C. F., que l'exécution de ce monument expiatoire a été sanctionnée par les Représentants de la France et que la France entière y prend part. Nous sollicitons, cette année encore, vos pieuses offrandes pour l'achèvement de ce sanctuaire qui nous appartiendra à tous, qui sera notre commun hommage au cœur adérable de Jésus, et où nous trouverons après de sanglantes discordes l'espoir et le gage d'une fraternelle et durable réconciliation.

Après en avoir conféré avec nos Vénérables et Très-Chers Frères, les Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article 1^{er}. — Conformément aux religieuses intentions de l'Assemblée Nationale, le dimanche 6 Décembre prochain, on chantera dans toutes les églises et chapelles du diocèse, avant la Messe paroissiale ou la Messe de communauté, le *Veni Creator*, et l'on ajoutera aux oraisons du jour celles de *Spiritus Sancto*.

Dans la soirée du même jour, à l'heure qu'en jugera le plus convenable, il sera célébré un Salut solennel du Très-Saint Sacrement. On y chantera, outre les prières ordinaires, les Litanies de la Très-Sainte Vierge et le psaume 124. *Qui confidit in domino*, avec l'oraison *Pro concordia: Deus la gitor pacis*.

Art. II. — Il sera fait le même jour, dans toutes les églises, une quête pour l'Eglise nationale du Sacré-Cœur, à Paris. Le produit en sera envoyé à notre Secrétaire pour être transmis à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris, sous la haute direction de qui cette grande œuvre est placée. Et sera notre présent Mandement lu et publié à la Messe paroissiale, dans toutes les églises de notre diocèse, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

Donné à Cambrai en notre Palais Archiépiscopal, sous notre sceau, le sceau de nos armes et le contre-sceau du Secrétaire Général de notre Archevêché, le 15 Novembre 1874.

R. F., CARD. REGNIER, Arch. de Cambrai.

Par Mandement.
DUPREZ, Chanoine, Secrétaire Général.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La municipalité vient de prendre l'arrêté suivant:

Nous, maire de la ville de Roubaix,

Vu les lois des 5 mai 1855, 14 avril 1871 et 4 juillet 1874;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 1874;

Vu les procès-verbaux d'élection en date du 22 novembre, desquels il résulte que toutes les nominations n'ont pas été faites ledit jour, et qu'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Arrêtons:

Article premier. — Les élections des 4^{es}, 7^{es}, 8^{es} et 9^{es} sections sont convoquées

pour le dimanche 29 novembre, présent mois, à huit heures du matin, savoir:

Les électeurs de la 4^{es} section auront quatre conseillers à nommer. — Lieu de réunion, Asile de Ste-Elisabeth.

Les électeurs de la 5^{es} section auront trois conseillers à nommer. — Lieu de réunion, Ecole des Frères, place Notre-Dame.

Les électeurs de la 6^{es} section auront trois conseillers à nommer. — Lieu de réunion, Ecole Mutuelle, place du Trichon.

Les électeurs de la 7^{es} section auront trois conseillers à nommer. — Lieu de réunion, Maison Delambre, rue des Fleurs.

Dans les quatre sections, le scrutin sera fermé à six heures du soir.

Article 2. — Au second tour de scrutin, l'élection se fait à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Article 3. — Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Article 4. — Les électeurs qui auraient égaré leur carte peuvent voter, pourvu qu'ils soient inscrits sur la liste de leur section et que leur identité soit reconnue par le bureau.

Roubaix, le 24 novembre 1874.

C. DESCAT.

Les électeurs du canton Lille Ouest sont convoqués le 13 décembre pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Soins, élu conseiller général.

Les examens des candidats aux grades d'officiers dans l'armée territoriale ou la réserve active continuent à Lille sans interruption. L'examen théorique des candidats a lieu le matin, à l'Intendance, place aux bleuets, l'examen pratique dans l'après-midi, à la caserne Saint-André.

Nous croyons pouvoir, dès à présent, offrir une consolation aux candidats malheureux. On pense également dans les bureaux du ministère de la guerre que cette session étant la première, et en raison des nombreuses vacances qui resteront à remplir, les candidats refusés auraient droit de passer dans quelques mois de nouveaux examens.

L'attention de l'administration compétente vient d'être appelée sur l'inégalité qui existe entre les voyageurs de commerce français et les voyageurs de commerce belges. Les premiers sont soumis à une patente à leur entrée sur le territoire belge, les seconds peuvent pénétrer librement en France. Les intéressés s'élèvent contre cet état de choses, préjudiciable à leurs intérêts.

Depuis quelque temps, les négociants français, principalement ceux du littoral de la Manche et de l'Océan, ainsi que des grandes villes du Nord, sont exploités par une bande d'escrocs établie à Londres.

Ces audacieux faussaires font imprimer en Angleterre des factures, des chèques, des formules de traites, etc., portant l'entête et la raison sociale de maisons françaises bien connues sur le marché pour faire honneur à leur signature.

Ils remplissent ces effets, qu'ils timbrent à l'aide de griffes faussées, et les adressent comme couverture à des commerçants ou à des banquiers français, auxquels ils demandent, en échange, soit une ouverture de crédit, soit le compte de valeurs par eux mises en circulation.

Il est bon d'ajouter que, pour inspirer plus de confiance aux maisons qu'ils ont choisies pour dupes, ils ont soin de ne leur envoyer comme couverture que des

effets d'une valeur double et triple des sommes dont ils réclament l'avance, que des effets dont ils demandent l'escompte.

On croit ne pouvoir mieux faire pour mettre le commerce français en garde contre ces messieurs, que de reproduire le texte d'une lettre actuellement entre les mains de l'autorité.

Londres, 2 nov. 1874.

COMPTOIR DU COMMERCE fondé en 1868

V. BOSHAUD ET C^e Société en commandite CAPITAL: 500.000 fr.

Paris, 12, rue Rochambeau Bruxelles, 45, r. des Eperonniers

Se habita espagnol. Monsieur, Sans relation dans votre ville et ayant à fournir une délégation sur votre place de la somme de 211 francs 8/10, nous nous sommes permis, quoique sans rapports avec votre honorable maison, vu la médiocre importance de cette somme, de la disposer sur votre caisse.

Nous espérons que vous ne vous trouvez pas froissés de notre manière d'agir et que vous accepterez en couverture et ouverture de compte la valeur suivante:

Brest à vue, 650 fr.

Nous vous prions avec plaisir d'acquiescer à cette remise à notre crédit comme premier article, et verrons de bonnes et durables relations s'établir entre nous; à l'occasion nous vous prions de nous réserver partie de vos paiements sur Londres, et, si vous le voulez bien, nous vous enverrons carnets de chèques sur notre caisse.

Veillez nous faire parvenir votre tarif, S. V. P.

Agrez, monsieur, nos salutations. Signé: V. BOSHAUD ET C^e.

Références: H. D... C^e, à Lille. G... C^e, Caen. J. L. B... C^e, Amiens. D. G... C^e.

Hier, dans la filature de M. Doren, rue de Tourcoing, 18, une courroie de transmission en mouvement s'est cassée et a frappé à la tête une ouvrière âgée de 18 ans, Jeanne Roggeman, qui travaillait à quelque distance de là.

La blessée a été conduite à l'hôpital, et, ce matin, on a été obligé de lui extraire l'œil gauche.

Martin Desmet n'aime pas que l'on prête l'oreille à sa conversation, et pour le prouver il a mis un pauvre diable de consommateur, qui se trouvait à une table voisine de la sienne dans un cabaret du Cul de Four, dans un état pitoyable. Sous prétexte que Degraeve — c'est le nom du consommateur — n'était pas de son avis (Desmet parlait flamand et Degraeve n'en comprend pas un mot) il lui tombe dessus à bras raccourcis puis se jeta sur le cabaretier qui arriva non sans peine à le mettre à la porte.

Mais ce n'est pas là tout. Desmet, furieux, revient à la charge avec sept ou huit individus qu'il a ameutés dans la rue, enfonçant la porte du cabaret, brise tout ce que sa main rencontre. La police, que le fils de la maison était allé quérir, survient, et le brave Desmet s'empresse de filer.

On n'a pu encore le retrouver dans la ville; plusieurs personnes affirment lui avoir vu prendre le chemin de la Belgique.

Lundi soir, vers 5 heures, un malfaiteur s'est introduit dans la bouche de M. Ivo Valk, rue du Fontenoy, et a profité de l'absence de celui-ci pour enlever le tiroir du comptoir, qui contenait une quarantaine de francs environ.

Malgré toutes les recherches qui ont

Sur ces entrefaites, Jules reçut de Paris une dépêche qui l'y rappelait sur-le-champ.

— Madame votre sœur serait-elle malade? demanda Eliane avec un intérêt subtil.

Heureusement non, madame. Mon notaire m'apprend la mort d'un oncle que je connaissais à peine.

— Ah! d'un oncle!

— Oui, qui vivait en Picardie dans la plus complète retraite.

Eliane mordit son mouchoir pour dissimuler un sourire involontaire: c'était l'oncle d'Amiens, l'oncle aux trois millions!

— Héritiez-vous, au moins? demanda le commandant d'un air narquois.

Au fond du cœur, il espérait bien que non.

— Ma foi, je l'ignore, dit Jules simplement; mais il ne m'en faut pas moins retourner à Paris, d'après l'avis formel de M^{re} Du Roussel, mon notaire. Mon Dieu! ajouta-t-il avec un dépit comique, ce pauvre oncle aurait bien dû vivre quelques jours de plus!

— Je suis certaine qu'il eût été tout à fait de votre avis, s'il avait eu le choix, dit Eliane; mais vous nous reviendrez, monsieur, une fois vos affaires terminées, et d'avez plus rien alors à reprocher à monsieur votre oncle.

Et tandis que Jules portait à ses lèvres la main de la baronne pour la remercier de ce rappel gracieux, elle sourit suffisamment pour mettre un coin du ciel dans le cœur du jeune homme.

Le soir même, il regagna Paris, laissant les plus belles espérances sous

les beaux ombrages de Morancy.

Eliane le vit partir avec une émotion qui, pour n'être pas celle de l'amour, n'en avait pas moins de sincérité et d'angoisse. Allait-elle chercher la fortune? Reviendrait-il lui en faire hommage? Elle en éprouvait le désir le plus véhément qui eût jamais envahi son cœur.

Elle était de son époque, et trouvait à la fortune un prestige suprême. Les séductions d'une grande existence lui paraissaient les plus irrésistibles, et dans ses rêves dorés — les seuls que se permit son cœur raisonnable et froid — elle s'imaginait la possibilité d'un second mariage qu'au point de vue de la spéculation.

Jules, enthousiaste, amoureux, amusait son imagination sans beaucoup loucher son cœur, fermé aux pures émotions de la jeunesse. Mariée sans dot à un homme âgé, despotique et jaloux, elle avait à la fois maudit le mariage, qui ne lui donnait aucune joie en échange de sa liberté, et redouté le veuvage qui la laissait sans fortune. La naissance d'Anatole détruisit cette dernière inquiétude. Lorsque M. de Morancy mourut, sa veuve eut à administrer une fortune de vingt mille livres de rente, dont Angéline héritait par moitié avec son frère.

Personnellement, la pauvre enfant, qu'une maladie mentale, séparait des siens, possédait une somme de trois cent mille francs qui lui venait de sa mère, et dont Eliane conservait la tutelle, le tuteur de la jeune fille étant la plus grande confiance en son second mariage. Par une sorte de jalousie maternelle injuste et fautive, Eliane

été l'aitte, en n'a pu arriver jusqu'à présent à découvrir l'auteur de ce vol audacieux.

Encore un fraudeur qui, l'avant-dernière nuit, a fait une mauvaise rencontre, celle d'un agent à la tête duquel il a jeté sa charge (15 kil. de tabac belge environ) et ses souliers. L'agent n'a pu le reconnaître, mais a rapporté son trophée au poste.

L'usine de Plagny (Nièvre), qui appartient, croyons-nous, aux familles Kolb et Bernard, et qui était gérée par M. Armand Kolb, fils de l'honorable M. Kolb-Bernard, vient d'être le théâtre d'un incendie.

Voici comment la République de la Nièvre rapporte ce sinistre:

Un violent incendie a éclaté à la distillerie de Plagny; les ouvriers ont fait tous leurs efforts pour arrêter les progrès du feu; mais la pompe de l'établissement était loin de rendre les services qu'on en attendait.

A sept heures et demie, on est venu réclamer des secours à Nevers; immédiatement les pompiers sont partis avec un détachement du 29^e. Lorsqu'ils sont arrivés, la toiture s'était déjà effondrée, et on a dû se borner à préserver les bâtiments voisins.

Vers neuf heures, on se croyait maître du feu, et le détachement du 29^e avait repris le chemin de Nevers, lorsque tout à coup un baril a éclaté, et les flammes se sont élevées à une hauteur prodigieuse. Les soldats sont revenus au pas de course, et il n'a pas fallu moins d'une demi-heure pour arrêter ce nouveau sinistre.

Marché aux grains du 25 novembre. — Blés blancs: hectolitres amenés, 1048; vendus, 1931.

Blés maux: hectolitres amenés, 236; vendus, 236.

Prix des blés blancs, de 18 fr. 50 à 22⁰⁰ l'hectol.

Prix des blés maux, de 18 50 à 22⁰⁰ l'hectol.

Vente active, hausse moyenne de 25 à 50 c. à l'hectol.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 novembre. — Jules Déplaque, rue d'Arcole. — Théodore Mazer, rue des Longues-Haies. — Camille Ploys, au Hutin. — Marie Segard, rue du Bois. — Rachelle Dérion, rue Decresse. — Charles Vanderperck, rue Magenta. — Georges Dubus, rue Sébastopol.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 novembre. — Vansteendroge, présenté sans vie, rue Bayard. — Gabriel Leclercq, 2 ans, rue du Vieil-Abreuvoir. — Charles Faut, 43 ans, garçon boulanger, à l'Hôpital. — Julie Desforge, 41 ans, sans profession, Grande-Rue. — Marguerite Parent, 8 mois, rue du Fontenoy. — Marie Flipo, 62 ans, propriétaire, rue de la Vigne. — Henriette Bastial, 19 ans, piqurière, grande-Rue.

MARIAGES du 23 novembre. — Louis Agache, 41 ans, journaliste, et Emilie Dehouvare, 29 ans, rattacheuse. — François Alard, 24 ans, tisserand, et Philomène Hasbroucq, 20 ans, bebineuse. — J.-B. Bateur, 25 ans, ourdisseur, et Marie Calonne, 21 ans, soignéeuse. — Charles Bélie, 37 ans, tisserand, et Marie Deconinck, 34 ans, ourdisseuse. — Auguste Bovy, 24 ans, fleur, et Catherine Gruille, 21 ans, soignéeuse. — Pierre Chombar, 21 ans, fleur, et Philomène Duhamel, 22 ans, ourdisseuse. — J.-B. Guepal, 33 ans, journaliste, et Marie Catteau, 26 ans, tisserande. — J.-B. D'asté, 24 ans, rattacheur, et Sidonie Boulet, 21 ans, soignéeuse. — Ferdinand Debrere, 30 ans, tisserand, et Zénaïde Delesalle, 23 ans, tisserande. — Camille Dejonghe, 23 ans, chineur, et Léontine Moens, 24 ans, peignéeuse. — Jules Delecoix, 29 ans, tisserand, et Marie Devamin, 29 ans, tisserande. — Floris Délin, 24 ans, peintre, et Virginie Chombar, 24

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.

ans, tisserande.